

**L'acquisition d'une dameuse
a bénéficié du soutien financier du Département de la Haute-Savoie
au titre du CDAS 2022**

Subvention du Conseil Départemental de la Haute-Savoie	
Délibération du Conseil Départemental n°CD-2022-0775 du 28 novembre 2022	Coût HT de l'acquisition : 119 800,00 € HT Dépense subventionnable : 112 500,00 € HT Taux de subventionnement : 80 % Subvention Département : 90 000,00 €
Délibération du SIVU Espace Jaillet N°2022-16- SIVUJ du 1 ^{er} juillet 2022	Autofinancement SIVU Espace Jaillet : 29 800€
Dispositif : Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS) 2022	